

## Le comité consultatif sur les espaces verts (CCEV)

### Mandat

Le comité consultatif sur les espaces verts de la ville d'Edmundston (CCEV) adresse des recommandations au conseil municipal dans le cadre des interventions proposées sur le domaine public, sur l'acquisition et la vente de nouveaux terrains d'utilité publique ainsi que sur le développement de nouveaux secteurs résidentiels.

### Responsabilités

Le CCEV sera responsable de l'application du Plan directeur des espaces verts.

À ce titre, il est de sa responsabilité d'analyser et recommander au conseil municipal les nouveaux développements, l'acquisition et la vente de terrain de propriété municipale afin de respecter les orientations d'aménagement des espaces verts de la municipalité.

Le CCEV aura également à relever les responsabilités suivantes :

- Servir de lien avec la population à propos du développement de notre réseau d'espace vert;
- Formuler des conseils d'orientation à propos des budgets, du développement et de l'entretien du réseau d'espace vert;
- Promouvoir et faciliter la collaboration communautaire entre les groupes intéressés;
- Servir de point de rencontre des intérêts pour les principaux projets de la ville sur le domaine public.

Le CCEV conseille la ville dans les domaines suivants :

- les politiques municipales concernant le domaine public;
- la protection, l'acquisition, la conservation et la gestion des espaces verts;
- la valorisation de la forêt urbaine;
- les initiatives de partenariats publics et privés pour protéger les espaces verts;
- le verdissement des propriétés privées.

### Structure

Le comité est coordonné par le porteur de dossier désigné aux espaces verts et à la réalisation du plan directeur.

Le comité sera composé de représentants désignés par chacun des services et partenaires suivants :

#### Travaux publics

- |   |                      |
|---|----------------------|
| - Planification et Développement        | - Loisirs et Culture |
| - Administration                        | - Énergie            |
| - foresterie urbaine et espaces verts   | - Environnement      |
| - Commission d'aménagement du Madawaska | - Conseil municipal  |

De plus, des représentants de la population ou autres services seront demandés d'appuyer les efforts du comité lorsque le dossier correspondant le nécessitera.

### Service responsable / rapport hiérarchique

Le comité relève du Service administratif de la municipalité.

### Plan de travail et rapport annuel

Le CCEV fait rapport annuellement au conseil municipal de son activité en cours, de son plan pour l'année suivante et sur l'état de réalisation du Plan directeur des espaces verts.